

REUNION DU CONSEIL DES SAGES  
du 15 Février 2019

Présents:Madame Geneviève CANO. Messieurs : Guy DEMICHEL, Jean HVOSTOFF, Jean-Pierre LARCHEVÊQUE, Christian LEMAIRE, Michel LESIEUR, Constant PORTIGLIATTI, Pierre PRUNETA.

Excusés : Madame Diane de SAINT LEGER, Monsieur Jeannik MARCAULT.

Ordre du jour : Stationnement

Nous avons envisagé plusieurs projets.

Au total 7 projets ont été proposés (schémas joints) sous réserve d'avis de professionnels.

**Parking de l'Eglise :**

Parmi les projets proposés, celui de Michel a été retenu (schéma joint) nous paraissant le moins coûteux. Le bloc central est à calculer en fonction de l'emplacement des arbres présents et des éclairages et aussi de la facilité de manœuvre pour les véhicules tels que ceux du ramassage des ordures ou des pompiers.

Les tables de pique-nique seraient supprimées et le potager remplacé par de la pelouse. Un potager au milieu des voitures nous paraît incongru ; il serait déplacé vers l'espace Target.

Nous suggérons une limitation du stationnement à 2 ou 3 heures de 8 heures du matin à 19 heures, permettant aux riverains de se garer pour la nuit. Tout abus devant être verbalisé.

Le parvis doit être préservé : mariage, enterrement, ....

Actuellement aucun panneau n'indique que le stationnement est autorisé sur la place de l'église, et pourtant ....

Le stationnement est autorisé (panneau) sur la petite place, en regard des commerces. 7 places de stationnement sont réservées aux commerces, limitée à 15mn.

**Parking place des Lilas :**

Ne pas modifier.

Demander aux riverains qui peuvent stationner leur(s) voiture(s) chez eux de ne pas monopoliser les places.

**Parking à côté du café-restaurant "Point Bar" :**

Actuellement les places de stationnement ne sont pas matérialisées. Une matérialisation des emplacements permettrait le stationnement de 15 à 16 véhicules.

Petit parking public (en regard du parking du SNL). La matérialisation des emplacements permettrait le stationnement de 5 véhicules.

Zone bleue (dérogation pour les commerçants) de 8 heures à 19 heures pour empêcher le stationnement à la journée des randonneurs.

**Parking niveau du rond point de Limours :**

4 places maximum. Deux places sont occupées presque en permanence.

Faut-il l'agrandir ?

### **Parking de l'espace Target :**

L'agrandissement du parking de l'espace Target devrait tenir compte de la présence déjà existante de deux médecins généralistes, d'une psychologue et d'une pédicure et dans son environnement de deux restaurants, d'une pharmacie, d'une agence immobilière, d'un cabinet d'architectes et d'un coiffeur, sans oublier dans un futur prochain l'aménagement prévu dans le PLU du lotissement "Site de la Janvierie".

A partir du plan de base de Michel, d'autres projets sont nés. 3 projets sont présentés (schémas joints).

Pour tous les Sages présents un sens giratoire est indispensable dans l'agrandissement de celui-ci. Il permettrait une meilleure circulation et l'augmentation du nombre de places.

Le stationnement devrait être en zone bleue de 8 heures à 19 heures avec dérogation pour les commerçants et leurs salariés.

Le potager existant place de l'Eglise peut être transféré niveau de la grande pelouse (zone de rétention). A côté de l'aire de jeu pour les enfants des plantes et arbustes aromatiques peuvent être plantés.

Parking du fond : la clôture de monsieur PORTIGLIATTI est très abimée par les voitures qui stationnent. Michel propose que tous les deux stationnements soit installée une butée, à cheval sur le traçage, à 70 cm du fond de façon que les roues avant butent sur ces plots et empêchent que le pare-choc du véhicule touche la clôture.

### **Parkings du Paradou (rue de Gometz) :**

Peu utilisé, sauf en cas d'animations salle du Paradou. Les personnes participant aux diverses animations doivent aussi prendre l'habitude de se garer au parking de l'école.

### **Parking de l'Ecole :**

Il comprend un parking revêtu de 27 places + 1 handicapée et un parking non revêtu d'environ 25 places (emplacements non délimités) dont une partie est réservée au personnel scolaire de 8 heures à 18 heures sauf les jours fériés.

Constat d'utilisation actuelle :

Parking revêtu : maximum 9 voitures lors d'évènement au Paradou, sinon variation entre 0 et 5 voitures.

Parking non revêtu : maximum 14 voitures stationnées (personnel scolaire).

Ce parking devrait être réservé pour des stationnements de longue durée. Des panneaux devraient y diriger les randonneurs. Pour les attirer nous suggérons l'installation d'un panneau avec la carte des GR et PR de la commune.

### **Parking du stade :**

Il n'a pas été retenu actuellement dans nos observations, se trouvant loin du centre du village.

Prochaine réunion sur l'étude des courriers reçus: fin mars début avril.

---

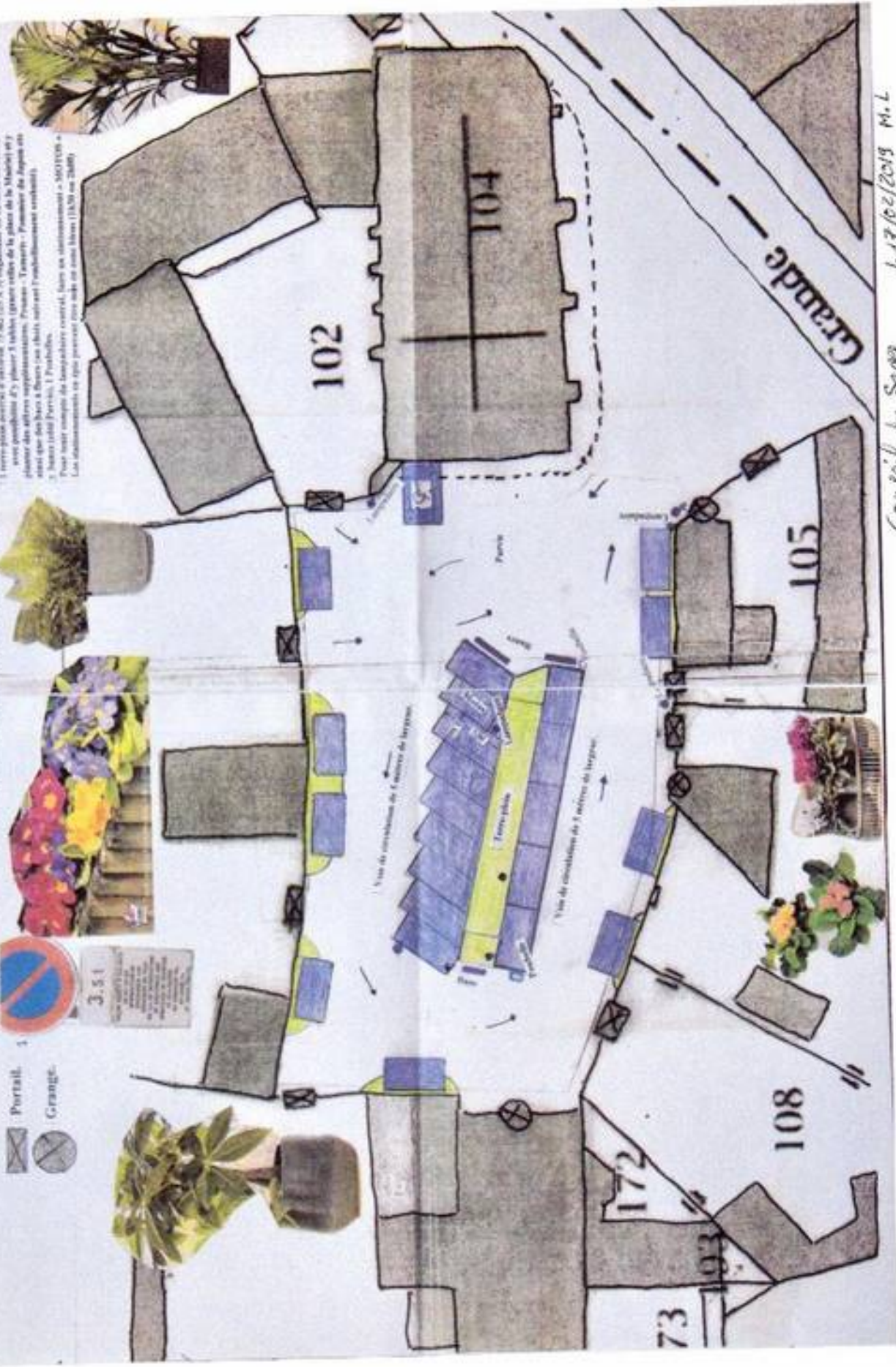
**PARKING de la Place de l'EGLISE**

Signalétique:



-  Portail.
-  Grange.

Le plan de stationnement doit être matérialisé.  
 Les dimensions de 3 mètres de largeur à prendre dans le sens gravitaire.  
 1. voir plan central d'annexe 25 et 25 X, 1) organisé sur un terrain plat, avec possibilité d'y planter 3 tables (grâce au fait de la stabilité et y planter des autres supports existants. Pensez à l'impact de la zone en état que des bacs à fleurs ou objets servant l'embellissement urbain).  
 2. bacs (table) Pervenche, 1. Pervenche.  
 Pour votre sécurité de l'installation, faire un stationnement « SÉCURISÉ » Les dimensions de cette zone doivent être au moins de 18,50 m (20,00 m).



Conseil de Sage le 17/02/2019 M.L

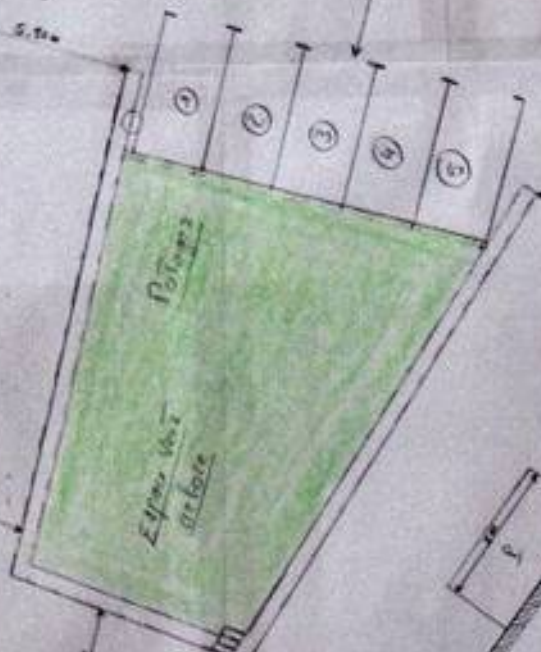


Conseil  
des  
Sages

16/11/2015 JM

PLACE DE  
L'ÉGLISE  
PLAN AVEC CONSERVATION  
DE L'ESPACE VERT ACTUEL

USAGES  
5 Parking en Stone  
2 Parking en asphalte (non visités actuellement)  
12 Parking handicapés



PLACE DE L'ÉGLISE  
Droits réservés aux habitants

Zon. s. d. m.

REMARQUES  
Le bâtiment en gris  
à l'arrière est propriété  
de l'État et non de la commune

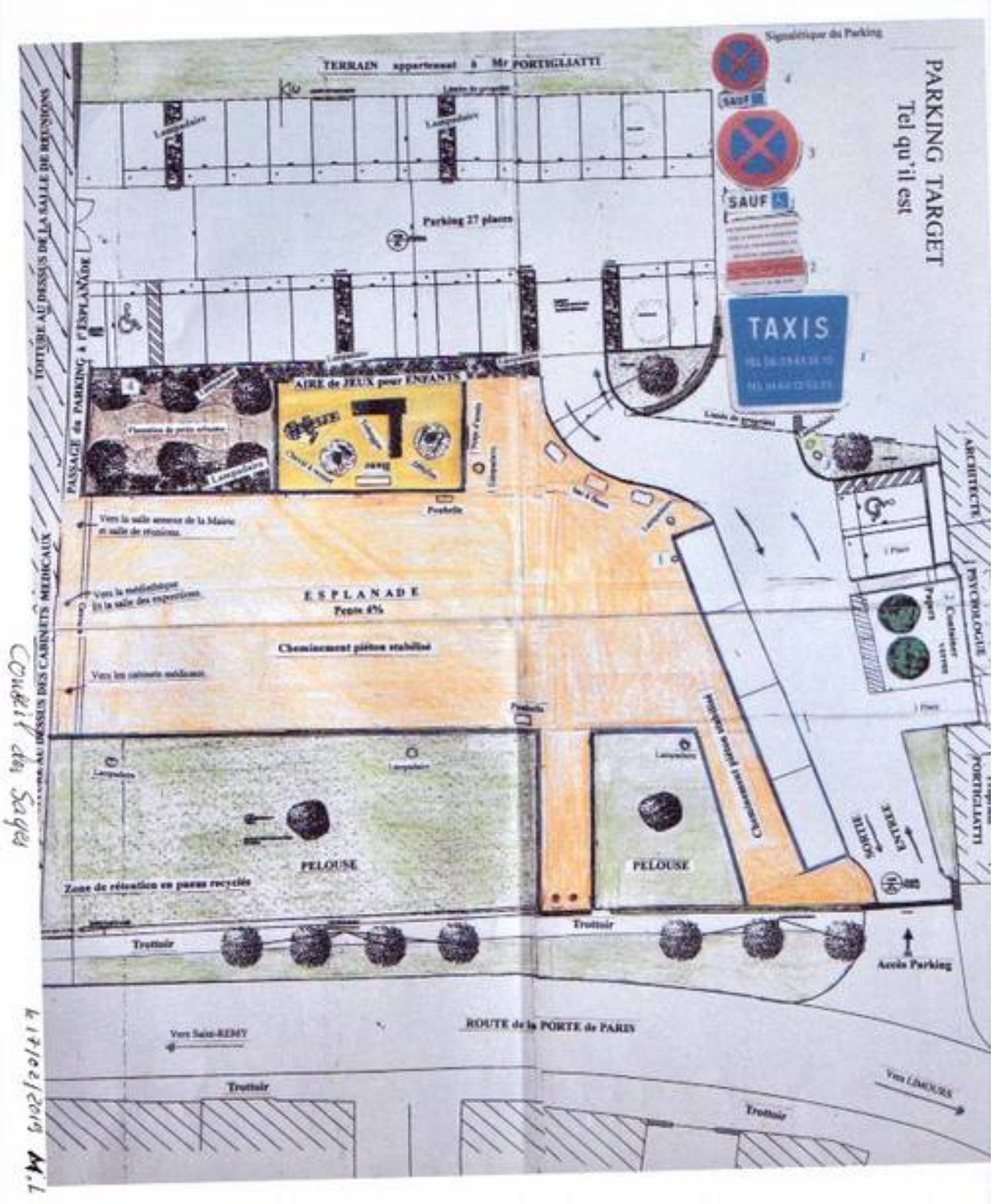
d'après un  
plan  
de la commune



Condell den Sager

16 17/10/2019 J.M.





*Couleur des Sages*

*6/17/2019 M.L*







